



Date de dépôt : 30 septembre 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Pierre Nicollier : Quelle évolution pour les urgences ?

En date du 4 septembre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à la suppression de la taxe d'urgence, plusieurs institutions privées avaient communiqué le risque de ne pas pouvoir maintenir leurs services d'urgence ouverts hors des horaires de bureau. En décembre 2025, le canton a introduit le CeSaGe pour permettre un premier tri et essayer de décharger les centres d'urgence.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quelle est l'évolution du nombre de cas pris en charge aux urgences des HUG ainsi que dans les institutions du RUG lors des quatre dernières années (post-COVID) ainsi que pour le 1er semestre 2026 ?***
- ***Quelle est l'évolution des horaires d'ouverture de ces centres ?***
- ***Quelles sont les autres options disponibles dans le canton ?***
- ***Quelles mesures sont prévues pour répondre à la demande des citoyens de manière adéquate, efficiente et économique ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.

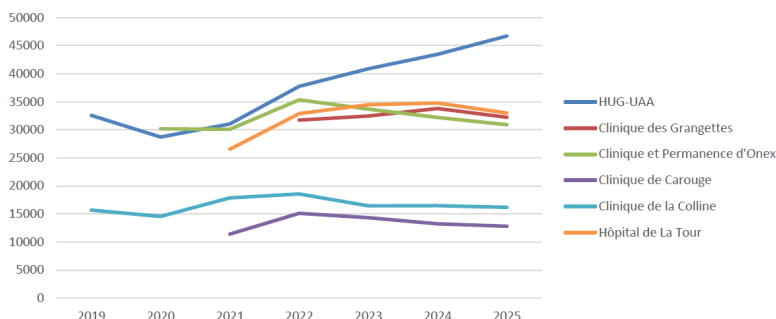
RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme suit :

- ***Quelle est l'évolution du nombre de cas pris en charge aux urgences des HUG ainsi que dans les institutions du RUG lors des quatre dernières années (post-COVID) ainsi que pour le 1er semestre 2026 ?***

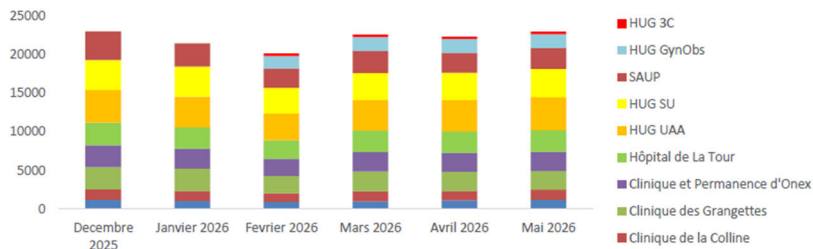
L'évolution du nombre annuel de consultations n'est pas homogène entre les centres du réseau urgences Genève (RUG). Entre 2022 et 2025, certains centres ont enregistré une diminution de leur activité (la Clinique de la Colline : -13%; la Clinique et permanence d'Onex : -14%; la Clinique de Carouge : -18%), tandis que d'autres sont restés globalement stables (l'Hôpital de la Tour et la Clinique des Grangettes). A l'inverse, les urgences ambulatoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont connu une augmentation marquée de leur activité (+20%).

Évolution du N de consultation annuel par centre RUG, années 2019-25



Concernant plus précisément les données du premier semestre 2026, les données disponibles (qui vont en fait du 1^{er} décembre 2025 à mai 2026) font apparaître une stabilisation du nombre de consultations depuis le mois de mars. Dans l'ensemble, la distribution montre une forte concentration des consultations d'urgence adultes au sein des HUG. Dans la globalité du dispositif, 4% des urgences sont jugées vitales, en grande majorité absorbées par les HUG.

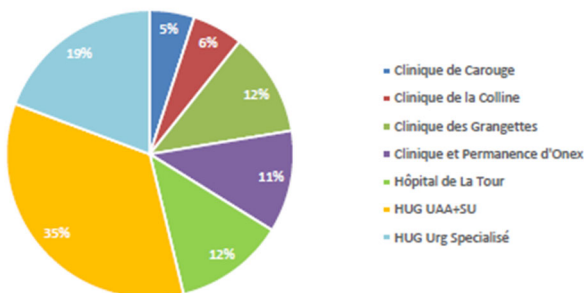
Nombre de consultations urgentes par mois par centre



Nombre consultations urgentes moyennes/jour par mois

	déc.25	janv.26	févr.26	mars 26	avr.26	mai.26
Clinique de Carouge	39	35	34	33	38	39
Clinique de la Colline	44	41	40	42	41	42
Clinique des Grangettes	92	93	80	82	82	79
Clinique et Permanence d'Onex	92	84	79	82	82	79
Hôpital de La Tour	94	88	86	90	92	90
HUG urgences ambulatoires adultes	136	128	123	126	134	137
HUG SU	124	125	119	114	118	118
SAUP	120	97	90	93	86	88
HUG Gyn-Obs	-	-	56	56	60	56
HUG 3C	-	-	12	10	10	11

Proportion des consultations par centre (décembre 2025 – mai 2026) :



– ***Quelle est l'évolution des horaires d'ouverture de ces centres ?***

Les horaires des centres d'urgence n'ont pas évolué à notre connaissance entre décembre 2025 et septembre 2026. Ils sont les suivants :

- HUG urgences adultes : 24/24h
- HUG urgences pédiatriques : 24/24h
- HUG urgences gériatriques : 8h-19h – 7/7j
- HUG urgences gynéco-obstétricales : 24/24h
- HUG urgences oto-rhino-laryngologie (ORL) : 8h-17h30 – 5/7j
- HUG urgences ophtalmologiques : 7h-20h – 7/7j
- Clinique de Carouge : 7h30-19h30 lun-ven, 8h-18h sa-di
- Clinique de la Colline : 7h-23h – 7/7j
- Clinique des Grangettes : 7h-23h lun-ven, 8h-23h sa-di
- Clinique et permanence d'Onex : 7h-22h – 7/7j
- Hôpital de la Tour : 24/24h

Dans le domaine de la pédiatrie, l'Hôpital des enfants des HUG, la Clinique et permanence d'Onex, la Clinique des Grangettes et l'Hôpital de la Tour accueillent sans rendez-vous les situations urgentes ou imprévues. La société genevoise de pédiatrie et le réseau des pédiatres genevois (RPGe) assurent par ailleurs un dispositif de garde. Sur les 3 sites initialement prévus, 2 restent actuellement en fonction : l'Hôpital de la Tour et le centre médical des Eaux-Vives.

– ***Quelles sont les autres options disponibles dans le canton ?***

Le médecin traitant reste le cœur du système de santé. De nombreux médecins ménagent des plages horaires disponibles pour les consultations urgentes. Des services de garde à domicile sont également proposés, notamment Genève médecins, SOS médecins, médecins à domicile. Des sites en ligne recensent en outre les médecins disposant de créneaux disponibles.

La ligne de la centrale santé Genève (0800 116 117), en service depuis le 1^{er} décembre 2025, s'adresse à la population genevoise dont le médecin traitant n'est pas disponible et dont la situation ne présente pas de caractère vital. A la suite de la campagne de communication menée en juin 2026, le volume d'appels a augmenté pour s'établir à environ 60 appels par jour.

L'application InfoMed a connu plusieurs développements informatiques courant 2025. Elle permet l'auto-évaluation des symptômes pour obtenir l'orientation la plus appropriée. Cette application s'adresse à un public à l'aise avec les moyens numériques.

Enfin, la ligne de l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe) (022 708 00 26) permet de joindre un cabinet ouvert, dont le médecin accepte de nouveaux patients. Pour la psychiatrie, la ligne des HUG est joignable au 022 372 38 62. Le service des gardes dentaires est accessible via le site sso-ge.ch et les pharmacies de garde via le site pharmageneve.swiss.

– ***Quelles mesures sont prévues pour répondre à la demande des citoyens de manière adéquate, efficiente et économique ?***

Le rôle de la centrale santé Genève est précisément d'offrir un portail de soins afin d'évaluer et d'orienter les personnes vers une prise en charge la plus adaptée. La personne qui appelle reste seule décisionnaire de son orientation, la professionnelle ou le professionnel de la santé lui proposant les ressources adéquates. Cette orientation doit permettre d'éviter en partie le recours aux urgences lorsque l'état du patient ne le nécessite pas. Les différentes solutions citées plus haut ont toutes été renforcées au cours de l'année écoulée, conformément au programme de législature du Conseil d'Etat.

Environ 60 appels sur 100 bénéficient d'un conseil téléphonique simple, sans qu'une consultation d'urgence ultérieure soit nécessaire. Seuls 15% des personnes sont orientées vers les urgences des HUG ou une autre structure du RUG. On estime que pour environ 25% des appels, la centrale de santé Genève épargne un passage aux urgences à travers l'orientation vers d'autres ressources (centres médicaux, pharmacies, équipe mobile d'urgence de l'aide et soins à domicile du canton de Genève (IMAD), médecins à domicile etc.).

Enfin, pour toute urgence vitale, le 144 reste le seul et unique numéro de référence.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

La présidente :
Anne HILTPOLD